

Approvisionnement en technologies de l'information pour l'entreprise

Services partagés Canada

CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR LES RÉDACTEURS DE CONTRATS AGILES

R1. Expérience dans la rédaction de contrats (jusqu'à 25 points)

Au cours des cinq (5) dernières années, combien de mois de vos journées de travail ont été consacrés à la production de documents contractuels ? Pour les besoins de cette question, "jours ouvrables" signifie au moins 50% de votre temps de travail.

Définition pour R1 :

La production de documents contractuels fait référence à une combinaison d'au moins deux des activités suivantes : remplir ou configurer les documents d'appel d'offres (par exemple : demande d'information, demande de proposition, demande de prix) ou les modèles de documents contractuels (par exemple : offre à commandes, arrangement en matière d'approvisionnement, etc.) ; diriger et animer des séances de travail pour rédiger tout document d'appel d'offres ou de contrat, y compris l'examen de l'énoncé des besoins ou de l'énoncé des travaux, examiner et rédiger tout type de documents contractuels ; préparer un brefing pour la direction en rapport avec un appel d'offres ou un contrat.

Mois : Désigne au moins 10 jours ouvrables dans le mois civil.

Évaluation pour R1 :

1. Les points seront attribués comme suit :
 - 50 mois et plus = 25 points
 - 40 mois et plus = 20 points
 - 30 mois et plus = 15 points
 - Moins de 30 mois = 0 point

R2. Capacité à produire des documents contractuels (jusqu'à 10 points)

Le candidat doit présenter un document d'appel d'offres ou de contrat qu'il a rédigé et expliquer le processus de rédaction.

Des points seront attribués au candidat qui aura démontré les éléments suivants :

- Il dispose d'un processus de rédaction logique
- Met en œuvre une méthode pour trouver et corriger les contradictions dans les documents
- Met en œuvre une méthode pour trouver et corriger les erreurs de numérotation
- Met en œuvre une méthode pour trouver et corriger les erreurs de référence
- Tout autre élément démontrant la capacité de rédaction

Évaluation de R2 :

Pour chacune des preuves énumérées ci-dessus, les points seront attribués comme suit :

La preuve est démontrée = 2 points ; La preuve est partiellement démontrée = 1 point ; La preuve n'est pas démontrée = 0 point.

R3. Expérience en matière d'approvisionnement agile (jusqu'à 15 points)

Au cours des cinq (5) dernières années, combien de mois de vos journées de travail ont été consacrés à la réalisation d'achats agiles. Aux fins de cette question, "journées de travail" signifie au moins 30 % de votre temps de travail.

Définition pour R3 :

Le travail sur d'approvisionnement agile se réfère à une combinaison de certaines ou de toutes les deux activités suivantes : Élaborer des énoncés de problèmes et des défis, configurer des documents d'approvisionnement agiles, animer des séances pour rédiger des documents d'appel d'offres ou de contrat agiles, examiner des documents de contrat agiles, préparer des séances d'information en relation avec un appel d'offres ou un contrat agiles.

Mois : Désigne au moins 10 jours ouvrables dans le mois civil.

Évaluation pour R3 :

2. Les points seront attribués comme suit :
 - 50 mois et plus = 15 points
 - 40 mois et plus = 10 points
 - 30 mois et plus = 5 points
 - Moins de 30 mois = 0 point

R4. Expérience en matière de facilitation avec les fournisseurs (jusqu'à 10 points)

Au cours des deux (2) dernières années, avez-vous animé des séances de consultation avec des fournisseurs ?

Si oui, donnez et décrivez deux (2) exemples.

Faciliter une session de consultation avec des fournisseurs se réfère aux éléments suivants :

- Identifier les objectifs de la consultation
- Préparer le matériel pour la session de consultation
- Travailler avec des outils de collaboration virtuelle tels que *Mural*, *Miro* ou *Slido*
- Animer des sessions de collaboration avec un groupe de quatre (4+) participants ou plus
- Préparer un résumé des commentaires reçus, tel que le rapport "*Ce que nous avons entendu*".

Évaluation pour R4 :

Pour chacune des preuves énumérées ci-dessus, les points seront attribués comme suit :

La preuve est démontrée = 2 points ; La preuve est partiellement démontrée = 1 point ; La preuve n'est pas démontrée = 0 point.

R5. Expérience en matière d'approvisionnement de technologies de l'information (jusqu'à 15 points)

Pendant combien de mois au cours des cinq (5) dernières années avez-vous été responsable de l'achat de biens et de services informatiques ?

Définition pour R5 :

La responsabilité de l'acquisition de biens et de services informatiques fait référence à l'ensemble ou à l'une des activités suivantes :

- Préparer les documents d'approvisionnement informatiques (par ex : demande d'information, demande de proposition, demande de devis, offre permanente, arrangement en matière d'approvisionnement)
- Examiner l'énoncé des besoins en matière de technologies de l'information,
- Préparer des breffages en rapport avec les appels d'offres et les contrats dans le domaine des technologies de l'information.

Mois : Se réfère à au moins 10 jours ouvrables dans le mois civil.

Pour une meilleure compréhension des documents d'approvisionnement de l'informatique, veuillez consulter les liens suivants :

[Supply Manual Glossary - Buyandsell.gc.ca](http://Buyandsell.gc.ca/SupplyManualGlossary)

[Standing Offers and Supply Arrangements - Buyandsell.gc.ca](http://Buyandsell.gc.ca/StandingOffersandSupplyArrangements)

Évaluation pour R5 :

Les points seront attribués comme suit :

- 50 mois et plus = 15 points
- 40 mois et plus = 10 points
- 30 mois et plus = 5 points
- Moins de 30 mois = 0 point

Grille d'évaluation technique :

Critères	Points
R1. Expérience dans la rédaction de contrats	25
R2. Capacité à produire des documents contractuels	10
R3. Expérience en matière d'approvisionnement agile	15
R4. Expérience en matière de facilitation avec les fournisseurs	10
R5. Expérience en matière d'approvisionnement de technologies de l'information	15
Total	75
Note de Passage (60%)	45

Les contractants doivent obtenir au minimum la note de passage pour l'évaluation technique afin de pouvoir passer à l'étape de l'évaluation de la proposition de prix. S'il n'obtient pas la note de passage, le contractant ne pourra pas être pris en considération pour l'évaluation de la proposition de prix et ne sera donc pas classé pour la note globale.

Évaluation de la proposition de prix :

Indiquer le taux journalier mixte combiné pour un rédacteur de contrats du contractant, puis indiquer le taux annuel qui est basé sur *le taux journalier proposé * 100 jours/an = taux annuel du rédacteur de contrats*.

Ressource	Taux Ferme mixte combiné Quotidien Tout-inclus	Jours travaillés estimés	Sous-total
Rédacteur Agile de Contrats	\$	100	\$
Total Annuel			\$

Note : Le taux journalier proposé par le rédacteur du contrat est basé sur une journée de travail de 7,5 heures.

Valeur totale de 25 points :

- Pour établir le score de prix, chaque offre réactive sera calculée au prorata du prix évalué le plus bas et le ratio est de 25%

Méthodologie de sélection des contractants :

Le total combiné des propositions techniques et des propositions de prix déterminera la note globale.

La somme de la proposition technique (**75 %**) et de la proposition de prix (**25 %**) donne un total de 100 %.